

**Bref aperçu**
**Date de disponibilité du fonds : le 30 mai 2026**
**Date de création du fonds : le 30 mai 2026**
**Gestionnaire de portefeuille : Placements AGF Inc.**
**au 30 mai 2026**
**Valeur totale du fonds : -**
**Taux de rotation du portefeuille : -**

Catégorie du Fonds	Placement minimal (\$)	RFG (%)	Valeur liquidative (\$)	Nombre d'unités en circulation (000's)
75/100 Sans frais de sortie (Série B)	500	3,51 <sup>1</sup>	10,00	-
75/75 Sans frais de sortie (Série H)	500	3,34 <sup>1</sup>	10,00	-

<sup>1</sup> Les options avec frais de sortie sont fermées aux nouveaux dépôts

**Dans quoi le fonds investit-il?**

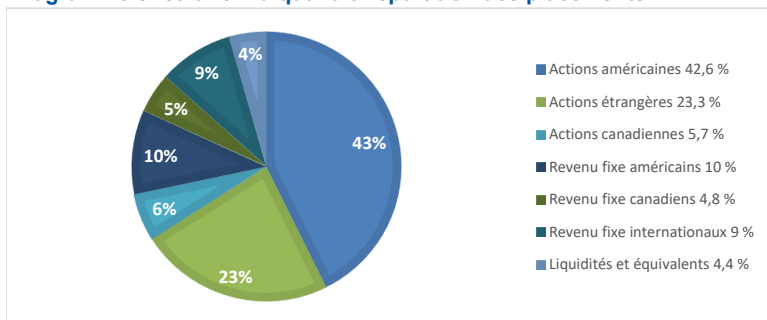
L'OPC a recours à une méthode de répartition de l'actif. Il investit principalement dans des actions de sociétés situées dans des pays et œuvrant dans des secteurs dont on s'attend à ce qu'ils connaissent une croissance supérieure à la moyenne, dans des obligations et dans des effets du marché monétaire à court terme.

**Quel a été le rendement du fonds?**

Les données de performance ne sont pas disponibles pour les fonds de moins de 12 mois.

**Dix principaux placements (des fonds secondaires)**

	% actifs
Tokyo Electron Ltd.	3.54
Kensington Private Equity Fund Class I	3.44
L3Harris Technologies Inc.	3.27
NVIDIA Corp.	2.89
Alphabet Inc.	2.37
AbbVie Inc.	2.28
Amazon.com Inc.	2.28
Tencent Holdings Ltd.	2.25
Ulta Beauty Inc.	2.06
Danaher Corp.	2.05
<b>Total</b>	<b>26.43</b>
<b>Nombre total des placements :</b>	<b>765</b>

**Diagramme circulaire indiquant la répartition des placements**

**Y a-t-il des garanties?**

Offert au titre d'un contrat d'assurance, ce fonds distinct est assorti de garanties pouvant protéger le placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance qui est applicable pour la garantie choisie. Pour plus de détails, se référer à la notice explicative et au contrat.

**A qui le fonds s'adresse-t-il?**

Ce fonds peut s'adresser aux investisseurs qui recherchent un portefeuille composé d'actions et de titres à revenu fixe étrangers au sein d'un seul organisme de placement collectif, ont un horizon de placement à moyen ou à long terme et ont une tolérance au risque de faible à moyenne.

**Quel est le degré de risque?**

Très faible	Faible	<b>Faible à modéré</b>	Modéré	Modéré à élevé	Élevé
-------------	--------	------------------------	--------	----------------	-------

La valeur de vos placements peut diminuer. Pour de plus amples détails, veuillez consulter la section *Facteurs de risque individuels* de la notice explicative.

### Combien cela coûte-t-il?

L'une des options de frais d'acquisition suivantes pourrait s'appliquer. Pour plus de précisions, veuillez vous référer à la notice explicative et discuter de ce point avec votre conseiller financier.

#### 1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Frais d'acquisition initiaux	s.o.	s.o.
Frais d'acquisition différés	s.o.	s.o.

#### 2. Frais permanents du fonds

Ratio de frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion, les frais d'exploitation, les frais d'assurance et taxes de vente applicables pour la garantie choisie du fonds. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous référer à votre contrat de rente variable ou votre notice explicative.

Catégorie du Fonds	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)	Commission de suivi maximale
75/100 Sans frais de sortie (Série B)	3,51 <sup>1</sup>	1.15%
75/75 Sans frais de sortie (Série H)	3,34 <sup>1</sup>	1.05%

#### Commission de suivi

Assomption Vie verse à votre conseiller une commission de suivi allant jusqu'à la commission de suivi maximale indiquée dans le tableau ci-dessus. La commission couvre les conseils et les services que votre conseiller financier vous fournit. La commission de suivi est payée à même les frais de gestion.

#### 3. Autres frais

- Aucuns frais ne sont chargés pour les quatre premières demandes de transfert entre fonds dans une année civile. Des frais de 20 \$ par demande de transfert sont applicables pour tout transfert additionnel.
- Des frais pour transfert à une autre institution financière de 50 \$ sont applicables sur toute demande de transfert total ou partiel de toute somme de votre contrat de rente Assomption Vie à une autre institution financière, peu importe que la source des fonds provienne d'un fonds distinct ou d'un CIG.
- Des frais de 25\$ sont prélevés, sans préavis, à même votre contrat, pour tout chèque ou débit préautorisé refusé par votre institution financière.
- Des frais de contrat mensuels peuvent s'appliquer pour un contrat de rente collectif ainsi que pour tout contrat de rente individuel émis avant le 31 décembre 2001.